

MANDAT

conformément à l'art. 23 de la loi modifiée du 19 juillet 2004
et modifié par l'art. 19 de la loi du 03 mars 2017 dite « Omnibus »
concernant l'aménagement communal et le développement urbain

Les soussignés :

la société à responsabilité limitée **LONGCHAMP s.à r.l.**,
établie et ayant son siège à L-7535 Mersch, 14 rue de la Gare,
ici représentée par Monsieur **Nico AREND** et par Monsieur **Gilbert THIBO** ;

En tant que maître d'ouvrage de la modification ponctuelle du projet d'aménagement
particulier approuvé « Im Reuteschberg » (réf. 16229/45C du 27-04-2011) à Beringen,
Commune de Mersch ;

ci-après dénommé « le mandant » ;

Donne par la présente mandat à :

la société **E-cone s.à r.l.**,
établie et ayant son siège à L-7535 Mersch, 11 rue de la Gare,
ici représentée par Monsieur Jordan Adans, urbaniste-aménageur et gérant,

ci-après dénommée « le mandataire »,

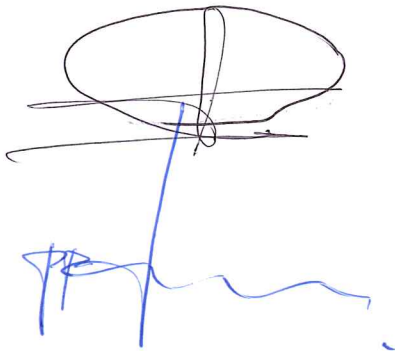
à engager dans la procédure d'adoption ladite modification ponctuelle.

Donné à Mersch en trois exemplaires, le

7/8/

2018.

Le mandant



Le mandataire

